



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT NO 391-2023  
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO 147-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-  
CÔME-LINIÈRE**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil a adopté le projet de Règlement numéro 391-2023 et intitulé « Règlement d'amendement au Plan d'urbanisme no 147-06 ».
2. Ce projet de règlement a pour objet :
  - **d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale,**
3. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. La consultation se tiendra du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement.
4. Une assemblée publique de consultation se tiendra le 13 mars 2023 à compter de 19 h 00.
5. Ce projet de règlement et les extraits de cartes peuvent être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2023

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le quatorzième jour du mois de février deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quatorzième (14<sup>e</sup>) jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière